

en mesure de faire des recommandations qui seront très profitables à l'ensemble des Canadiens.

Permettez-moi, honorables sénateurs, de vous rappeler les années de dépression qu'a connues le Canada. Au début des années trente, la situation était des plus mauvaises au Canada et une bonne partie des fabricants canadiens ont réduit le nombre de leur personnel dans une proportion de 32 p. 100. Aussi ce n'est qu'au début des années quarante que l'emploi a pu revenir au niveau de 1929. Mais dans l'industrie textile, l'emploi ne fut réduit que de 8 p. 100 et retrouva le niveau de 1929 dès l'année 1934. Au moment de la déclaration de la guerre, en 1939, le Canada était bien aise d'avoir une industrie textile et de pouvoir disposer de l'équipement nécessaire pour répondre aux demandes suscitées par la guerre chez les forces armées et les civils. A cette époque-là, comme l'expérience me l'a apprise, nous n'avons pas seulement approvisionné les forces armées et la population du Canada, mais nous avons pu également fournir divers articles à un grand nombre de nos Alliés. De fait, quand les États-Unis sont entrés en guerre, leur industrie textile n'était pas aussi en mesure que la nôtre de répondre aux demandes subites et nous leur avons fourni un grand nombre des articles dont ils avaient besoin. Je mentionne la chose pour montrer l'importance de l'industrie au Canada et pour démontrer qu'il n'est pas déraisonnable de penser qu'à une époque incertaine comme la nôtre, un pays se doit de favoriser le maintien chez lui d'une industrie capable de se transformer du jour au lendemain pour répondre aux exigences du temps de guerre outre les besoins de sa population civile.

En 1939, les employés du textile, se rendant compte que le pays était en guerre, firent bon accueil aux nouvelles tâches qu'on leur imposait. Ils travaillèrent de bon cœur dans l'intérêt du pays. Ils recevaient évidemment une rémunération supplémentaire, mais ils étaient disposés à faire tout leur possible pour que l'industrie puisse satisfaire à l'effort de guerre. Dans de nombreux cas, ils travaillaient plus que la loi ne les y autorisait mais, puisque c'était la guerre, il était assez facile d'obtenir l'autorisation du gouvernement.

Honorables sénateurs, certains s'opposent à ce projet de loi et je ne pense pas qu'on puisse les en blâmer. On nous dira, comme je l'ai déjà entendu, que l'industrie du textile et du vêtement au Canada ne s'est pas modernisée. Cela est absolument faux. La majorité des ateliers du textile et du vêtement au Canada sont équipés des matériels les plus modernes que l'on puisse trouver dans le monde. L'industrie dispose des connaissances techniques nécessaires pour produire des marchandises qui peuvent rivaliser avec tout ce que l'ont peut faire ailleurs dans le monde et, en disant cela, je ne crains pas la contradiction.

Je ne dis pas que tous les textiles devraient se voir interdire l'entrée au Canada. Il existe un certain nombre de textiles que l'on peut employer et que l'on employait jadis au Canada, mais nous importons aussi un grand nombre d'articles que nous pourrions aussi bien fabriquer nous-mêmes. Dans de nombreux cas, les articles de fabrication canadienne sont de qualité égale et parfois supérieure aux articles importés.

Je m'entretenais aujourd'hui avec un homme d'affaires expérimenté qui siège parmi nous. Je lui disais que la qualité des tissus importés pouvait sans doute être aussi bonne que celle des textiles fabriqués ici mais certaine-

[L'honorable M. Blois.]

ment pas la qualité de la main-d'œuvre; la finition du produit n'est pas comparable. Il a répondu immédiatement: «Je doute même beaucoup que la qualité du tissu soit égale.» Il a ajouté que, en de rares occasions, il avait acheté certains de ces produits et s'était convaincu que les textiles et les vêtements fabriqués par l'industrie canadienne ne le cédaient en rien à ceux des autres parties du monde.

Je parle de quelqu'un qui a acquis beaucoup d'expérience dans ce domaine, savoir, mon bon ami l'honorable sénateur de Halifax, intéressé dans les textiles depuis des années. Évidemment, je parle du sénateur Isnor, de Halifax-Dartmouth. Lui et moi-même avons bien des choses en commun. Nous ne nous sommes jamais entendus en politique, mais c'est sa faute et non la mienne. Il n'avait qu'à changer de parti et nous aurions pu alors nous entendre même sur ce point. Cependant, je n'ai jamais pu le convaincre et je pense qu'il n'a lui-même jamais essayé de me convaincre.

On a dit que l'industrie du textile et des vêtements a pris trop d'expansion. Ce point de vue est inexact. Il est vrai qu'au cours des 15 ou 20 dernières années, cette industrie a installé une grande quantité d'équipements nouveaux et modernes, mais même alors, les possibilités de rendement de nos usines de textile n'ont pas augmenté proportionnellement à l'accroissement de notre population.

On pourrait s'étendre sur les avantages que ce bill apportera à l'avenir à l'économie canadienne. Je le répète, on pourra aussi bien débattre un grand nombre de ces considérations au comité.

J'ignore à quel comité l'on a renvoyé le bill, mais j'espère bien que les honorables sénateurs étudieront soigneusement la mesure, car je crois fermement qu'elle favorise une de nos meilleures industries.

Je le répète, je ne propose pas qu'on interdise l'importation au Canada de tous les produits textiles. Un grand nombre d'entre eux sont importés. Quand je l'ai dit cet après-midi au sénateur Isnor, il m'a sommé d'en indiquer quelques-uns, et nous avons eu alors une petite discussion.

Lorsque le comité sera saisi de la question, je suis certain que les honorables sénateurs arriveront à la conclusion que cette industrie mérite d'être chaleureusement appuyée par nous.

(Sur la motion de l'honorable M. Sparrow, le débat est ajourné.)

## LA SITUATION DE LA FEMME

### RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE—FIN DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le mardi 2 mars, relativement à l'interpellation de l'honorable M<sup>me</sup> Casgrain, visant à attirer l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970 et déposé au Sénat le 8 décembre 1970.

**L'honorable Paul Martin:** Honorables sénateurs, lorsque l'honorable sénatrice Casgrain a attiré notre attention sur la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, elle a exprimé l'espoir que le rapport soit longuement débattu et qu'au moins une déclaration intérimaire soit faite au nom du gouvernement à ce propos.